

Journées de travail
« Autisme et formation des travailleurs sociaux »
23 et 24 avril 2017

**Perspectives sur l'autisme
déclinées en région**

Dr. Nelly DEQUIDT - M. Joseph GAVART
Agence Régionale de Santé Grand Est

L'Agence régionale de santé

- Etablissement public autonome à caractère administratif, créé par la loi HPST (2009)
- Deux grandes missions : le pilotage de la politique de santé publique et la régulation de l'offre de santé en région
- **La régulation de l'offre de santé en région** vise à mieux répondre aux besoins et à garantir l'efficacité du système de santé dans les secteurs **ambulatoire, médico-social et hospitalier**.
 - Les ARS **coordonnent les activités** et **attribuent le budget de fonctionnement** des établissements sanitaires et des ESMS
- La régulation comporte une **dimension territoriale et une dimension économique**
- La régulation est mise en place grâce à divers leviers, notamment :
 - **L'autorisation de la création des établissements et services de soins et médico-sociaux**, le contrôle de leur fonctionnement et l'allocation de leurs ressources.
 - La définition et la mise en œuvre, avec les organismes d'assurance maladie et la caisse nationale de solidarité et d'autonomie (CNSA), des actions propres à **prévenir et à gérer le risque assurantiel** en santé en région.
 - L'évaluation et la promotion de la qualité des **formations des professionnels de santé**

Quel lien avec la formation des TS aux BPP ?

- Plan autisme 3 : « *La déclinaison de la politique nationale de santé au niveau régional et territorial se réalise dans le cadre institué par la loi Hôpital Patients Santé Territoires avec les ARS et leurs outils de pilotage et de concertation. La mise en œuvre de ce 3ème plan autisme s'inscrit dans ce cadre [...]* ».
 - Elaboration du Plan d'action régional autisme 2014-2017 : déclinaison régionale du plan autisme 3.
- L'ARS est **garante de la qualité**, de l'efficacité et de la sécurité de la prise en charge et de l'accompagnement dans le système de santé
 - Les RBPP sont un gage de qualité et de sécurité dans l'accompagnement des personnes avec TSA. L'Agence veille à leur application dans les ESMS et les EdS.
- Enjeu majeur du plan autisme 3 :
 - « [...] *adapter l'offre MS afin d'appliquer les RBPP. Cette offre doit mieux prendre en compte les spécificités des personnes avec autisme et autres TED pour assurer un accompagnement de qualité et personnalisé* ».

Quelques actions de l'ARS visant l'appropriation des BPP

- « *La mise en œuvre des RBPP entraîne une nécessaire mise à niveau des personnels en terme de formation mais également une modification des pratiques par un renforcement de l'encadrement lié à l'intensité et à la fréquence des actions éducatives structurées* »
- Axe 6 du PAR Alsace, qui reprend l'axe V du Plan autisme 3 « former l'ensemble des acteurs »
 - Depuis 2014, de nombreuses actions de formation continue ont été financées, via le CRA et l'UNIFAF à destination des professionnels des secteurs sanitaires et médico-sociaux
- Tous les appels à projets publiés par l'ARS exigent la prise en compte des RBPP
- Le respect de ces bonnes pratiques est un critère important dans les évaluations et les inspections menées par l'Agence
 - Visites d'hôpitaux de jour de pédopsychiatrie
 - Evaluation externe des ESMS, certification des établissements sanitaires

Pourquoi enseigner la prise en charge de l'autisme à travers les RBPP ?

- **Intérêt pour l'élève**, futur professionnel, d'être rapidement opérationnel, de pouvoir valoriser sa formation (par exemple, connaître les techniques et outils de communication alternative pour les enfants non-verbaux).
Il peut apporter une plus-value dans la structure, ce qui facilite son embauche.
- **Intérêt pour l'institut de formation**, de former des professionnels rapidement opérationnels.
Facilité pour trouver des lieux de stage.
- **Intérêt pour l'utilisateur**, qui bénéficie d'un accompagnement adapté à ses difficultés et des dernières méthodes, validées scientifiquement.
- **Intérêt pour la famille** : les RBPP donnent une véritable place à la famille dans l'accompagnement

Le médico-social : un champ en mouvement

- De nombreux projets, régionaux et nationaux viennent modifier le secteur
 - Réponse accompagnée pour tous, réforme de la tarification des ESMS, passage en CPOM.
 - Les pratiques professionnelles sont amenées à évoluer en même temps :
 - Passage à la notion de parcours : rôle de référent de parcours pour les éducateurs / AS ; rédaction de PPA
 - Décloisonnement des champs sanitaires / sociaux / médico-sociaux, qui demande des compétences plus larges
 - Rôle et implication des familles toujours croissant : acteurs de l'accompagnement
 - Des situations parfois très complexes, nécessitant un travail partenarial et pluridisciplinaire
 - Des fonctionnements en dispositifs, plus souples, permettant des prises en charge séquentielles : IME / milieu scolaire / HdJ pédopsychiatrie / SESSAD / périscolaire
- **Nécessité que les formateurs soient formés, car le champ évolue rapidement**



Merci pour votre attention